

Séance du 24 Juillet 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 18 juillet 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, M. Ugalde, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à Mme Doucet-Joyé ; M. Jaussaud à M. Saussié ; M. Arandia à M. le Maire ; Mme Touraton à Mme Salducci ; M. Barrère à M. Ugalde.

EXCUSEES : Mme Chevrel, Mme Pibouleau-Blain.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : EDUCATION - Services périscolaires - Adoption du règlement intérieur et des tarifs.

Mme DUMAS présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans un souci d'amélioration du service rendu aux usagers, la Ville de Bayonne va mettre en œuvre à la rentrée de septembre 2008, un système de simplification des procédures de facturation des services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire, par l'abandon de la prévente de tickets au profit de la facturation fin de mois.

Le pointage quotidien de la présence des enfants est également modifié en profondeur, au moyen d'ordinateurs de poche, sur lesquels le personnel municipal recensé (ATSEM, agents de surveillance) les rationnaires dans chaque école, ces informations étant centralisées ensuite au service de la Vie Scolaire.

Il est apparu souhaitable que cette simplification s'accompagne, toujours dans le souci d'une meilleure lisibilité pour les familles, d'une refonte des règlements intérieurs de ces deux services (restauration et accueil périscolaires). Un document unique a été élaboré, diverses dispositions ont été précisées ou rajoutées, afin de tenir compte notamment des réalités constatées sur le terrain.

En ce qui concerne les tarifs pour la rentrée scolaire 2008-2009 :

1) De la restauration scolaire : l'augmentation proposée est basée sur l'évolution 2007-2008 de l'indice INSEE « alimentation + restauration, cantines, cafés » (4,99 %), pris comme référence.

Les seuils des barèmes sont revalorisés en fonction de l'évolution 2007-2008 du SMIC, soit 3,1 %.

2) Des accueils périscolaires : ils restent inchangés à ce jour.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir approuver les barèmes et tarifs ci-dessous pour la restauration scolaire au titre de l'année scolaire 2008-2009,

CATEGORIE	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
1	0 - 176	0,38 €
2	177 - 398	1,32 €
3	399 - 460	1,96 €
4	461 - 595	2,44 €
5	596 - 735	3,40 €
6	736 - 929	3,99 €
7	supérieur à 930 € ou revenus non communiqués ou élèves non bayonnais	4,63 €
8	Adulte	5,76 €

- et d'approuver le règlement intérieur des services périscolaires ci-joint.

Adopté.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe,
M. Bergé, Mme Loupien-Suares votent contre.

Ont signé au registre les membres présents.